AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0386
FR0011476928-FS0142

9 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FNAC DARTY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 février 2018, la société Knight Vinke Asset Management LLC (200 Park Avenue, New York, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 février 2018, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FNAC DARTY et détenir, pour le compte desdits fonds, 102 784 actions FNAC DARTY représentant autant de droits de vote, soit 0,39% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FNAC DARTY hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 26 658 135 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.